

agr 7

## Emissions atmosphériques du secteur de l'agriculture

Les émissions atmosphériques du secteur de l'agriculture<sup>(1)</sup> sont liées aux types d'activité (élevage, grandes cultures...), aux modes de production (utilisation d'engrais, type de travail du sol, gestion des effluents...), à différents processus biologiques (comme la dénitrification) ou encore à la consommation d'énergie (machines agricoles, chauffage des serres). Ces émissions sont principalement constituées de gaz à effet de serre (GES) et de polluants acidifiants.

#### Baisse des émissions de GES

La part de l'agriculture dans les émissions totales de GES de la Région wallonne était de 9,8 % en 2007, soit une valeur comparable à celle de l'UE-15 (9,2 %). Les émissions agricoles proviennent principalement de la volatilisation de l'azote appliqué et contenu dans les sols (protoxyde d'azote,  $N_2O$ ) et de la digestion des ruminants (méthane,  $CH_4$ ). La diminution de 10 % des émissions totales du secteur entre 1990 et 2007 peut être attribuée à une réduction des apports d'engrais minéraux, à une baisse du nombre total de bovins (ruminants) et en particulier de vaches laitières, ainsi qu'à une meilleure gestion des effluents d'élevage.

#### Importants rejets d'ammoniac

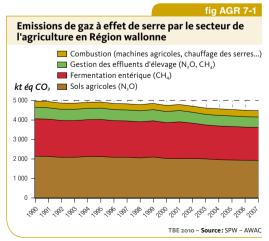
En Région wallonne, le secteur de l'agriculture est responsable de 30 % des émissions atmosphériques totales de polluants acidifiants et de 93 % des émissions d'ammoniac (NH<sub>3</sub>). Ce dernier est principalement issu de la production et de la gestion des effluents d'élevage ainsi que de la transformation des engrais azotés dans le sol. Les émissions agricoles de NH<sub>3</sub> ont néanmoins baissé de 10 % entre 1990 et 2007, pour des raisons similaires à celles évoquées dans le cas de la diminution des émissions de GFS.

# Faible contribution des émissions liées à la consommation d'énergie

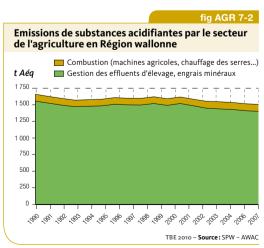
En 2007, les émissions issues de la consommation d'énergie ne représentaient que 7,4 % et 7,0 %, respectivement, des émissions de GES et de polluants acidifiants d'origine agricole. Ces émissions évoluent de façon similaire à la consommation de gasoil, principale source d'énergie du secteur, qui couvrait 94 % des besoins en 2007.

### **Projections et mesures incitatives**

Selon le Plan Air Climat de la Région wallonne<sup>(2)</sup>, la tendance à la baisse des émissions devrait se poursuivre, conduisant à des réductions de 10 % pour les GES (N<sub>2</sub>O et CH<sub>4</sub>) et de 2,5 % pour le NH<sub>3</sub> en 2020 (par rapport à 2005). Le Plan inclut aussi une mesure spécifique aux émissions de NH<sub>3</sub> des bâtiments d'élevage (mesure 25), ainsi qu'une mesure visant à octroyer des aides en vue de favoriser le développement d'une filière de biométhanisation agricole (mesure 26). Des initiatives visant à améliorer les performances énergétiques des exploitations d'élevage bovin et à réduire leurs émissions de GES ont également été mises en œuvre<sup>(3)</sup>.



http://etat.environnement.wallonie.be



<sup>(1)</sup> Emissions brutes liées aux activités du secteur en Région wallonne (hors production et transport d'intrants (engrais, pesticides, aliments...) et hors fixation de CO<sub>2</sub> , notamment) (2) Voir AIR G1 (3) Par exemple le projet OPTENERGES (www.optenerges.eu)